



FORUM F: NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION

Usagers des différentes procédures et attentes des fabricants



Marc Sengelin

**Membre de la Commission technique IFAA
Participant aux travaux de normalisation (WG41)**



Introduction



- Aujourd'hui sont opérationnelles :
 - ▶ EN 12566-1 : Fosses septiques préfabriquées,
 - ▶ EN 12566-3 : Stations d'épuration des eaux usées domestiques prêtes à l'emploi et/ou assemblées sur site.

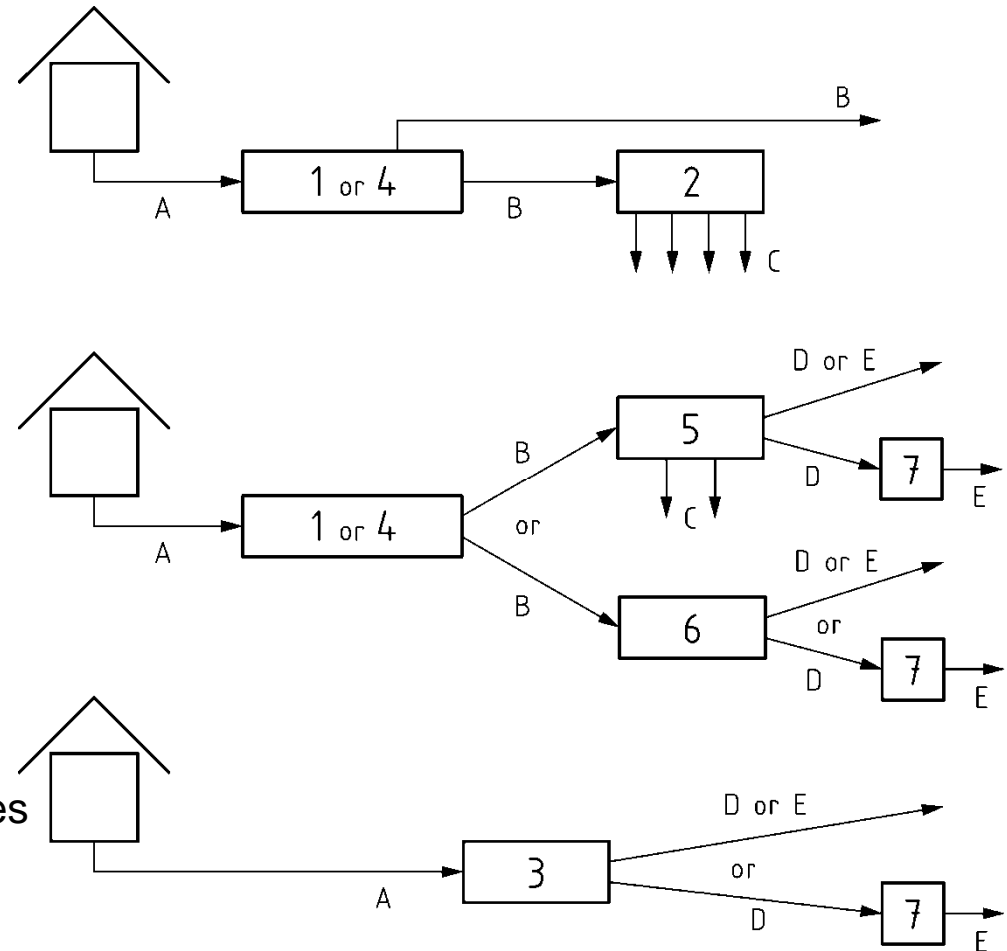




Combinaison possible des parties de l' EN 12566

- A:** Eaux usées domestiques brutes
- B:** Effluents de fosse septique
- C:** Eaux usées traitées infiltrées
- D:** Eaux usées traitées
- E:** Effluents traités par traitement tertiaire

- 1:** Fosse septique préfabriquée
- 2:** Système d'infiltration (dans le sol)
- 3:** Installation de traitement des eaux usées
- 4:** Fosse septique construite *in situ*
- 5:** Système de filtration
- 6:** Système de traitement des effluents septiques
- 7:** Système de traitement tertiaire





Fosses septiques préfabriquées



- Quelques détails concernant l'EN 12566-1 :
 - ▶ Publication en mars 2000,
 - ▶ Amendement A1 en juin 2004 (marquage CE)

- Cette norme décrit les méthodes d'évaluation de :
 - ▶ La capacité,
 - ▶ L'étanchéité,
 - ▶ Du comportement structurel,
 - ▶ De l'efficacité hydraulique.



Fosses septiques préfabriquées



- Application du marquage CE en France
 - ▶ Arrêté du 24 décembre 2004,
 - ▶ Fin de période de coexistence le 1^{er} décembre 2005.
- **En novembre 2004, l'ensemble des industriels membres de l'IFAA avaient testé leurs produits dans un laboratoire français ou étranger.**





Fosses septiques préfabriquées



- Fin 2005, état des lieux au WG 41 :
 - ▶ Seule la France a appliqué intégralement la norme,
 - ▶ Allemagne et Belgique, application partielle,
 - ▶ Autres pays : norme pas appliquée.

- **Avance des industriels français au niveau européen par rapport à la mise en œuvre du marquage CE.**





Fosses septiques préfabriquées



- La profession considère la filière traditionnelle:
 - ▶ Filière de référence,
 - ▶ Prétraitement selon l'EN 12566-1,
 - ▶ Traitement selon le DTU 64-1.

- **Des travaux sont en cours pour améliorer le DTU 64-1 notamment sur les caractéristiques des sables: Composant important pour le bon fonctionnement d'une filière.**





Fosses septiques préfabriquées



- L'EN 12566-1, norme européenne :
 - ▶ Prendre en compte les besoins des différents pays,
 - ▶ Processus long et par conséquent coûteux.

- **Implication importante :**
 - ▶ **Participation à de nombreuses réunions françaises (AFNOR:P16E/GM41) et européennes (CEN:TC165/WG41),**
 - ▶ **Coût de réalisation des essais.**





Fosses septiques préfabriquées



- **Révision de l'EN 12566-1 :**
 - ▶ **Prendre en compte certains paramètres négligés dans la version initiale, par exemple la durabilité,**
 - ▶ **Il n'y a cependant pas de remise en cause globale de la norme.**





Stations d'épuration des eaux usées domestiques



- Quelques détails concernant l'EN 12566-3 :
 - ▶ produits prêts à l'emploi et/ou assemblés sur site,
 - ▶ Publication en novembre 2005,
 - ▶ Amendement A1 en mai 2009.

- Cette norme décrit les méthodes d'évaluation de :
 - ▶ L'étanchéité à l'eau,
 - ▶ Du comportement structurel,
 - ▶ De l'efficacité du traitement.





Stations d'épuration des eaux usées domestiques



- Date de mise en application au niveau européen :
 - ▶ Initialement 1^{er} mai 2007,
 - ▶ Premier report 1^{er} juillet 2008,
 - ▶ Deuxième report 1^{er} novembre 2010.

- **Norme encore mal évaluée, à cause des deux reports d'application.**





Stations d'épuration des eaux usées domestiques



- Problèmes sur la charge entrante:
 - ▶ Difficultés des laboratoires d'essais
 - Répondre aux attentes des fabricants sur le niveau de charge organique entrante
 - ▶ Déclaration
 - Résolu par l'amendement A1 de la norme = Déclaration de la charge d'essai
 - ▶ Définition
 - Chaque pays doit définir la charge d'entrée en fonction de ses spécificités





Stations d'épuration des eaux usées domestiques



- Réponses aux problèmes via l'agrément filière de traitement
 - ▶ Protocole d'évaluation simplifié (en complément du marquage CE)
 - ▶ Protocole d'agrément complet
 - ▶ Fixe des niveaux d'entrée minimum (DBO5) et de sortie maximum (DBO5 et MES)
 - ▶ Donne des informations complémentaires, entre autre, sur la mise en œuvre, le fonctionnement et l'impact environnemental.
 - ▶ Mesures *in situ*





Stations d'épuration des eaux usées domestiques



- **Implication importante :**
 - ▶ Participation à de nombreuses réunions françaises (AFNOR:P16E/GM41) et européennes (CEN:TC165/WG41),
 - ▶ Durée des essais longue,
 - ▶ Coût de réalisation des essais.

- **Révision de l'EN 12566-3 :**
 - ▶ Démarche récente, il faut attendre les retours d'expériences des différents pays.





Normes à venir



- **En projet:**
 - ▶ **EN 12566-6 Unités préfabriquées de traitement des effluents de fosses septiques,**
 - ▶ **EN 12566-7 Unités préfabriquées de traitement tertiaire**





Conclusion



- **Les Industriels Français de l'Assainissement Autonome souhaitent**
 - ▶ **Maintenir la vision française de l'ANC et conforter les filières traditionnelles décrites dans le DTU 64-1,**
 - ▶ **Normes produits qui correspondent à des produits différents,**
 - ▶ **Evolution de chaque famille de produit à des rythmes différents.**





Conclusion



- **Les Industriels Français de l'Assainissement**

Autonome souhaitent :

- ▶ **pour la partie 3,**





Conclusion



- **Les Industriels Français de l'Assainissement Autonome sont opposés à la fusion des différentes parties de la EN 12566 en une norme unique.**





Merci de votre attention

